

les opérations de l'entrepreneur jusqu'au printemps prochain. Il est évident que si de tels accidents se répètent souvent, le gouvernement sera exposé à de fortes dépenses chaque année. L'ouvrage qui s'y fait à présent consiste ne une longue jetée qui court depuis l'ouverture du canal jusqu'à un mille en amont. On a l'intention de la construire à l'épreuve de l'eau pour maintenir l'eau à un niveau convenable dans le bassin, et remplit l'office d'un batardeau. Après le dernier accident survenu, je suis allé examiner cette jetée, et quoiqu'encore en voie de construction, elle m'a fait l'effet de menacer ruine déjà en plusieurs endroits. La chambre en glaise qui ne devait en principe mesurer que quatre ou cinq pieds de largeur mesuro dix ou douze à certains endroits. La poussée produite par la pesanteur de la glaise a évidemment fait pencher le coffrage vers le bassin, tellement que l'entrepreneur est obligé de le soutenir au moyen de poutres et autre étais. L'on a dit, au sujet des travaux exécutés jusqu'à présent sur le canal Lachine, qu'ils ont réellement besoin de réparation, et que cela tient évidemment à quelque vice dans le plan primitif. L'an dernier nous avons été appelés à voter un crédit de \$10,000 pour réparer les murs en pierre sèche qui bordent la levée du canal, et l'on calcule qu'il ne faudra pas moins de \$100,000 encore pour faire les réparations nécessaires pour assurer la solidité des travaux. Je pense qu'il devrait être fait une investigation dans le but de constater si l'ingénieur en chef doit être tenu responsable de la défectuosité du plan. C'est un fait notoire qu'il n'a pas été des plus heureux dans ses dernières inventions. J'ai appris qu'il fait actuellement placer des portes d'écluse qu'un homme vigoureux aura beaucoup de difficulté à ouvrir en douze minutes, lorsqu'il ne fallait qu'une minute pour ouvrir celles qui existaient avant. A présent c'est la jetée qui est manifestement défectueuse. Je ne vois pas que l'on puisse jeter le blâme sur les entrepreneurs qui paraissent avoir fait tout leur possible pour exécuter ces travaux d'une manière convenable. En conséquence je crois qu'une investigation est devenue nécessaire, et c'est le but de ma motion.

SIR CHARLES TUPPER. Je regrette beaucoup que l'honorable monsieur, en faisant sa motion, à laquelle du reste je ne m'oppose nullement, — le gouvernement étant prêt à soumettre tous les documents de nature à élucider les faits, — ait cru devoir se prononcer d'une manière aussi sévère sur le compte de l'ingénieur-en-chef des canaux. Je crois pouvoir affirmer que s'il est un fonctionnaire qui mérite hautement l'estime du public, c'est assurément lui. Il faudrait une déclaration moins passionnée, dans tous les cas, que celle que vient de faire mon honorable ami, pour ébranler ma confiance dans cet officier, et pour me persuader que les accidents qui sont survenus doivent être attribués à sa négligence ou à son inhabilité. Toute personne quelque peu familière avec des travaux semblables sait parfaitement qu'il se présente constamment des obstacles pendant leur exécution, et que l'entrepreneur fait toujours en sorte de rejeter la faute sur autrui. La responsabilité de ces accidents et les frais qu'ils nécessitent retombent, cela va sans dire, sur l'entrepreneur, qui s'engage à exécuter une certaine somme de travail pour un prix convenu. Sans aucun doute, si l'on peut démontrer qu'il y ait quelque chose de défectueux dans les plans ou dans les instructions données à l'entrepreneur, il restera à décider de quelle manière la question devra être résolue. Je ne puis accepter le blâme jeté sur cet officier comme entièrement mérité par lui sans m'être rendu compte des faits d'une manière plus exacte.

M. MACKENZIE. — J'ai écouté avec plaisir les remarques bienveillantes faites par l'honorable ministre au sujet de M. Page, qui les mérite parfaitement, je le pense. Je suis convaincu que pour ses connaissances en fait de science hydraulique il n'a pas son égal au Canada. Je serais excessivement satisfait si l'honorable ministre s'inspirait toujours de M. DESJARDINS

ses conseils; car bien que l'honorable ministre ait raison par hasard en ce qui concerne le canal Lachine, il n'en a pas été de même, l'an dernier, pour le canal de Carillon.

SIR CHARLES TUPPER. — Lorsque le temps en sera venu, mon honorable ami me trouvera prêt à discuter cette question de la manière la plus complète.

Motion adoptée.

IMMIGRATION AU MANITOBA ET AU NORD-OUEST.

Motion : —

"Etat mentionnant le chiffre des immigrants qui se sont rendus dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest pendant l'année expirée le 31 octobre 1880; le nombre de personnes qui ont acheté des terres, et de celles qui ont acquis des *homesteads* et des droits de préemption; le nombre d'acres de terre vendus, le chiffre total d'acres de terre pris et achetés; la recette totale provenant des terres vendues ou prises pendant la période précitée et le montant restant à percevoir."

M. IVES. Je n'ai pas eu occasion de voir le rapport soumis par l'honorable ministre de l'Intérieur. Lorsque j'ai fait cette motion, j'ignorais qu'il eût l'intention de soumettre ce rapport et que l'honorable député de Gloucester eût fait une demande à ce sujet, lors de la dernière session. Je crains que le rapport ne couvre pas la période mentionnée dans la motion.

M. BLAKE. Je remarque que le rapport qui vient d'être déposé ne spécifie aucune période déterminée. Je crois qu'il excède d'un an l'état soumis en réponse à la motion du député de Gloucester. Je pense qu'il serait à propos d'avoir un état uniforme. Je présume que la raison pour laquelle l'honorable monsieur a fixé la date du 31 octobre, est, parce qu'elle marque la fin de l'année officielle qui expire ce jour, et que cette date couvre la période non comprise dans la réponse antérieure qui ne précise aucune période. Il serait très-important de publier un rapport annuel, sous forme condensée, qui donnerait toutes les informations voulues. Je crois qu'il serait bien aussi de faire la distinction entre le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et entre les personnes qui ont émigré au Manitoba et l'ont ensuite quitté et celles qui s'y sont fixées permanently.

SIR JOHN A. MACDONALD. Je n'ai pas examiné la réponse déposée sur le bureau, mais je présume qu'elle a été faite en stricte conformité de la motion. Je pense que ce document pourrait être modifié en y insérant les renseignements demandés par mon honorable ami (M. Ives). Je crois avec l'honorable député de Durham Ouest, qu'il serait préférable d'avoir un état donnant, chaque année, la quantité de terre vendue, les deniers perçus, le montant des certificats (*scrip*), les frais d'arpentage, etc. J'ai déjà donné ordre de dresser un état dans ce sens.

M. MACDOUGALL. J'espère que l'honorable député de Richmond et Wolfe permettra qu'il soit fait une légère modification à sa motion qui ne comporte aucune demande d'information quant à la quantité de terre qui peut être vendue à un particulier. L'on dit que certaines personnes ont fait des acquisitions considérables. Je crois qu'un état qui donnerait l'étendue des terrains vendus à des particuliers serait très-utile à la Chambre. La motion présentée ne pourvoit pas à ce genre d'information.

La motion est adoptée.

HOMESTEADS ET DROITS DE PRÉEMPTION DANS LE NORD-OUEST.

Motion :

"Etat mentionnant le chiffre total d'acres de terre vendus et pris à titre de *homesteads* et sujets au droit de préemption, à dater de l'acquisition du Nord-Ouest jusqu'au 31 octobre dernier; le montant total qui en a été perçu en argent, et le montant restant à percevoir."